

# Révision du PLU : où en sommes-nous?

## *Le PLU : un document qui vous concerne*

Du 17 janvier 2019 au 16 mars 2019



Après le [diagnostic](#) et l'état initial de l'environnement, et le [Projet d'Aménagement et de Développement Durables \(PADD\)](#), l'**étape actuelle** consiste en la réalisation du projet de PLU, c'est à dire la traduction du PADD en règlements graphiques et écrits, et en Orientations d'Aménagements et de Programmation (OAP).

La population est associée au déroulement de l'étude jusqu'à l'arrêt du PLU par le conseil municipal. Vous êtes invités à faire part de vos projets afin qu'ils soient étudiés. [En savoir plus](#)